



## MOTION DU CONGRÈS NATIONAL DES ÉLUS AU NUMÉRIQUE 2020

### Préambule

*Cette motion, portée par l'Association Villes Internet<sup>1</sup>, est un travail de synthèse issu de l'analyse sémantique de plus de 1000 contributions exprimées par 287 élus locaux dans un dispositif de consultation à la fois distanciel et présentiel. Le 12 octobre 2020 ces contributions ont été enrichies et organisées pour permettre leur présentation au gouvernement et au public. Cette rédaction est indissociable de la présentation cartographiée des verbatims des élus, qui détaillent l'état des lieux, exposent les idées et proposent des modes d'actions. Tout le corpus est exposé, jusqu'aux signaux faibles isolés. Cette motion n'est pas exclusive des débats locaux et nationaux qui doivent accompagner la prise de décision.*

### VERS UNE GOUVERNANCE NUMÉRIQUE LOCALE

Les huit objectifs d'une compétence numérique locale pour les villages, villes et intercommunalités pour :

- Une égalité d'accès aux réseaux et usages par les citoyens et pour les territoires
- Une transition numérique qui renforce la transition écologique
- Une stratégie publique de la gestion du cycle de vie de la donnée
- Une proximité consolidée par des formes de médiation réinventées
- Des coopérations sur les politiques publiques numériques
- La formation des agents et des élus rapprochés des usagers par le numérique
- Des moyens à la hauteur de la modernisation des services publics locaux
- L'implication des citoyens dans une démocratie locale qui choisit ses innovations

<sup>1</sup> ASSOCIATION VILLES INTERNET

Depuis 1998 l'Association Villes internet défend les valeurs républicaines de service public et de démocratie locale, dans une société où l'accès à Internet est devenu un droit humain fondamental reconnu par l'Organisation des Nations Unies. Avec 450 maires membres, un label national, un atlas des acteurs et des actions de l'internet citoyen et du numérique urbain, elle est devenu un acteur incontournable d'un internet citoyen et d'un numérique urbain socio-centré et responsable.

## **1/ Pour une égalité d'accès aux réseaux et usages par les citoyens et pour les territoires**

Il y a une urgence nationale à assumer la grande inégalité d'accès au numérique et aux services publics dématérialisés qui touche les zones rurales mais aussi les petites villes, les quartiers et les zones périphériques françaises. L'instabilité des communications et de la circulation de l'information n'est plus soutenable quand on rend obligatoire la dématérialisation et l'accès numérique à tous les services publics. Plus la dématérialisation se développe, plus le fossé de l'inaccessibilité produit de l'inégalité sociale.

Le désenclavement numérique de chaque foyer actuellement pénalisé est la garantie d'une réduction de l'isolement social accru avec les urgences sanitaires et économiques que nous connaissons. La République ne peut accepter d'exclusion territoriale alors que les moyens techniques sont à leur plus haut niveau. L'État doit peser pour limiter les freins du déploiement des réseaux liés à la compétition des opérateurs et industriels du numérique, nationaux et internationaux, accrue dans la perspective du déploiement d'une cinquième génération de standards de téléphonie mobile.

## **2/ Pour une transition numérique qui renforce la transition écologique**

L'usage du numérique est loin d'être neutre écologiquement, comme sur le plan sanitaire et culturel. Les stratégies du numérique et de l'environnement doivent se conjuguer dans les politiques publiques à long terme. La politique numérique locale contribue à orienter la société entre une innovation frugale et une innovation vorace, vers une consommation responsable du numérique. Le bon sens exige des matériels et des logiciels plus durables, que l'on n'a pas besoin de changer régulièrement en raison d'incompatibilité ou d'obsolescence. Savoir profiter des chances de calcul et de maîtrise des flux, tout en portant à la connaissance de tous les impacts encore invisibles, génération de chaleur, consommation électrique croissante, usages multiples d'un même dispositif avec effets secondaires à risques... Les précautions inhérentes à l'installation de tout service public doivent être appliquées aux services numériques. Ce qui permettra d'en connaître les externalités positives comme la production de chaleur des datacenters pour les bâtiments publics qui devrait être généralisée.

Diminuer et contrôler la consommation énergétique dans un contexte où la cinquième génération de la téléphonie mobile devient celle des objets connectés qui impliquent une consommation accrue d'électricité, de matériel, et de logiciels. Les collectivités veulent contribuer à organiser la prudence, l'analyse préalable des impacts et l'organisation d'un contrôle continu des innovations numériques avant et après leur mise sur le marché.

## **3/ Pour une stratégie publique de la gestion du cycle de vie de la donnée**

Les collectivités locales interviennent à chaque étape de cheminement de la donnée : protection, stockage, ouverture, exploitation, disparition. Les collectivités en portent une partie de la responsabilité juridique. Elles sont appelées à optimiser les usages et les infrastructures de ces données parfois collectives (bien commun) et parfois personnelles. La collectivité doit préserver la souveraineté « territoriale » sur la donnée ne serait-ce que pour en assurer la « cybersécurité ».

La gestion des données - et des lieux en proximité où elles doivent être conservées et d'où elles sont distribuées - est une gestion locale. De plus, la collectivité doit assurer une forme de rematérialisation des données dans l'esprit des citoyens et de leurs représentants pour s'engager dans des usages responsables et ce en proximité. En conséquence, seule une compétence locale avec des référents formés permettra d'assumer cette nouvelle politique publique locale de la donnée, vers la mise en place localement d'un "service public sécurisé de la donnée".

#### **4/ Pour une proximité consolidée par des formes de médiation réinventées**

Préserver le contact humain est la priorité, systématiquement abordée quand il s'agit d'améliorer les politiques numériques locales. Dans le contexte sanitaire, l'injonction paradoxale d'une demande de plus de soins dans un besoin de protection individuelle renforcée, place le numérique comme seul moyen de socialisation efficace, ce qui est inédit. Le sujet de la proximité sociale est sollicité autant que celui de la proximité des services. La mobilité évolue avec un service humain qui doit se déplacer vers les foyers ou des lieux tiers proches des lieux de vie quotidienne. Le télétravail doit permettre l'activité, la télémédecine l'accès aux soins, l'éducation à distance l'accès à la connaissance. On y voit une chance pour une nouvelle proximité territoriale. Le contexte de fermeture des lieux de socialisation qu'étaient les guichets de services publics a déjà produit l'ouverture de nouveaux lieux, dits « tiers-lieux » où le service public tend à être remplacé par des services privés. Pour le moins un équilibre doit s'installer pour maintenir la vitalité des espaces publics au-delà des seuls centres villes, et l'implantation diffuse d'une action sociale conjointe au service public.

Les métiers de la médiation sont sollicités, la médiation numérique doit être pensée comme une médiation sociale. L'humain ne doit pas être au service de la machine, les interfaces doivent s'adapter aux corps et non l'inverse. Le service public ne doit pas se déshumaniser en se dématérialisant.

#### **5/ Pour des coopérations locales sur les politiques publiques numériques**

L'État doit coordonner et financer les politiques publiques numériques sans se focaliser sur « les échelons territoriaux pertinents » mais en encourageant ouvertement l'initiative locale.

Des coopérations doivent s'organiser localement pour permettre aux besoins et aux usages innovants de se déployer. La liberté et la créativité pour la culture numérique sont à l'opposé de l'encadrement et du contrôle sur la production des usages. Les vigilances et le respect des obligations légales existantes doivent permettre une régulation locale des usages et services numériques, entre médiation, organisation et contrôle.

Cette coopération *inter* et *intra* territoriale doit permettre la dynamisation inclusive des corps intermédiaires pour une économie locale favorable à l'emploi et à la formation, pour l'activité de tous dans le maintien de la santé publique et des services sociaux utiles aux aînés comme aux jeunes. Des passerelles doivent s'ouvrir pour l'inclusion des acteurs privés locaux de l'économie numérique aux dynamiques nationales et internationales. Les communes expriment vers les autres échelons territoriaux leurs besoins d'accompagnement et de coordination dans un cadre d'orientation qui facilite les coopérations transversales entre acteurs locaux. Ces interactions seront réciproquement profitables aux territoires urbains et ruraux, partenaires et non plus adversaires.

#### **6/ Pour une formation à la culture numérique des agents et des élus partagée avec les usagers**

Les agents territoriaux sont les premiers acteurs de la lutte contre la fracture numérique, sociale, économique et culturelle. Ils doivent être inscrits dans un processus de formation continue et évalués pour mieux diffuser la culture numérique dans la collectivité. Le bon équipement des agents est essentiel, ainsi que la formation aux bases techniques, puis aux applicatifs et systèmes d'information. Les associations locales, centres sociaux et acteurs de l'éducation populaire doivent pourvoir à l'accompagnement constant des citoyens. La culture numérique s'apprend, comme son impact sur la société, la santé, l'éducation et la culture. La formation initiale inscrite dans les politiques éducatives peut s'étendre aux familles et les moyens humains et techniques de l'éducation nationale doivent être mieux partagés dans le temps périscolaire, particulièrement dans les territoires ruraux. Il s'agit d'emmener et maintenir les populations à un niveau commun d'éducation critique au numérique.

## 7/ Pour des moyens à la hauteur de la modernisation des services publics locaux

La reconnaissance de la compétence de gouvernance numérique des collectivités doit être organisée collectivement avec les associations d'élus. Tout en contribuant à la politique nationale interministérielle via une instance stable de représentation des collectivités pour le choix des services numériques régaliens. Dans le pays, un réseau d'interlocuteurs neutres et légitimes est à coopter au niveau départemental et régional pour mutualiser la veille technologique, les connaissances juridiques et les potentiels d'innovations. Il s'agit de poser à part entière une politique dédiée au numérique avec l'ouverture d'une série de postes budgétaires et de nouveaux postes à chaque échelon local, pour la gestion du numérique et ses incidences matérielles et fonctionnelles sur le développement local. Ce service numérique associé à l' élu au numérique avec au moins un référent numérique local (commune ou intercommunalité) aura une fonction transversale pour coordonner la définition des cahiers des charges de l'application du projet numérique.

## 8/ Pour renforcer l'implication des citoyens dans une démocratie locale qui choisit ses innovations

La collaboration citoyenne est un moyen de lutter contre l'individualisme et de produire une culture de la participation. Les innovations numériques permettent d'installer la représentation dans un contact continu des citoyens et des institutions. Le numérique est incitatif au débat et doit faciliter l'organisation de la concertation, l'expression citoyenne et la décision partagée sur le long terme. C'est un moyen pour les citoyens de suivre la politique publique dans une communication locale continue, jusqu'à l'évaluation des services. La présence des élus sur les réseaux sociaux permet l'animation de la démocratie. Il est indéniable que les technologies de la communication et de l'information facilitent la participation de chacun à la gestion des dissensus de la vie locale. L'extension des usages du numérique est donc une opportunité à saisir par les collectivités pour l'accès aux droits et à l'information publique : c'est une modernisation de la politique de démocratie locale qu'il s'agit d'installer et de financer.



## CONTACT

[www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)

[coordination@villes-internet.net](mailto:coordination@villes-internet.net)

01 55 06 09 30